

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : QE HA 26.10.2022 - Prix énergie écoles  
T. 02/600.49.62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Madame Hind Addi  
Conseillère communale  
Rue Vanderstichelen, 9  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 28/10/2022

**Objet : votre interpellation relative à la hausse des prix de l'énergie sur le budget des écoles, transformée en question écrite lors de la séance du conseil communal du 26/10/2022.**

Madame a Conseillère communale,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre interpellation relative à la hausse des prix de l'énergie sur le budget des écoles, transformée en question écrite lors de la séance du conseil communal du 26/10/2022.

Le budget des écoles communales est celui de la Commune, Pouvoir organisateur. Les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les écoles libres gèrent leurs enveloppes budgétaires. Ce n'est pas le cas des écoles communales.

Les travaux concernant le budget communal de 2023 ont tout juste débuté, y inclus le budget des écoles.

La Fédération Wallonie-Bruxelles réfléchit en ce moment même à une subvention spécifique pour aider les écoles et les Pouvoirs organisateurs à financer l'augmentation du coût de l'énergie.

Vous faites erreur en imaginant un report sur les parents. En effet, en application du principe de la gratuité, il est interdit de facturer aux parents les frais de nettoyage, de personnel et d'équipement pour l'enseignement, de construction et d'entretien des bâtiments, d'énergie... Toutes ces dépenses doivent être couvertes autrement : c'est-à-dire par les subventions de fonctionnement que nous recevons - aujourd'hui environ 3,5 millions - et pour le reste - un montant identique à peu près - par nos moyens propres.

Ce qui peut être facturé aux parents, c'est l'encadrement des enfants avant et après les cours, de même que le mercredi après-midi. A Molenbeek, nous avons choisi que le temps de midi soit gratuit depuis le début de cette législature. C'était un engagement des socialistes.

Les sorties scolaires et la piscine peuvent être facturées, avec un plafond annuel. Par ailleurs, nos écoles bénéficient de beaucoup de subventions pour offrir la gratuité d'une partie des sorties. Les enseignants sont aussi encouragés à organiser des sorties qui ne coûtent rien.

En ce qui concerne les repas chauds, pour les enfants de M0 à P2 dans les 10 écoles en encadrement différencié francophone, nous avons participé à l'appel de la FWB et étendu désormais le mécanisme par un financement communal ajouté à la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plusieurs centaines d'enfants se sont inscrits aux repas chauds grâce à la gratuité. C'est une

vraie politique sociale et de soutien au pouvoir d'achat dont nous sommes fiers ! En moyenne, plus ou moins **50 €** économisés par mois et par enfant (sachant que cela peut varier en fonction des mois avec congés ou non), et la sécurité d'un repas chaud par jour pour chaque enfant !

Pour les écoles et les enfants qui ne bénéficient pas de ce dispositif, en matière d'augmentation des prix, les prix des Cuisines bruxelloises nous sont fixés jusqu'en fin d'année scolaire. Ils ne changeront donc pas en cours d'année scolaire. Pour rappel, le coût d'un repas maternel est de 3.49 € et d'un repas primaire est de 3.64 €. La prochaine indexation devrait intervenir pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Veillez agréer, Madame la Conseillère communale, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire f.f.,



Marijke Aelbrecht.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

**De :** ADDI Hind <haddi@molenbeek.irisnet.be>

**Envoyé :** jeudi 20 octobre 2022 22:12

**Objet :** Interpellation concernant l'impact de la hausse des prix de l'Énergie sur le budget des écoles communales

Cher.e.s membres du conseil, du collège

Vu la hausse des prix de l'énergie, on entend que plusieurs écoles font face à des difficultés financières pour payer leur facture d'énergie et certaines n'osent toujours pas allumer le chauffage dans les classes !

Quelles dispositions la commune a pris ou va-t-elle prendre pour soutenir les établissements scolaires communaux ? Est-ce que la hausse des prix a déjà été budgétée afin que celle-ci ne se répercute pas sur la participation financière des parents, je pense notamment aux diners chauds, est-ce que la commune peut garantir qu'il n' y aura pas d'indexation des prix des repas ?

Merci pour vos réponses

Hind Addi, conseillère communale

